



Budget 2015 de la Ville de Saint-Colomban

Le conseil municipal vote un budget 2015 équilibré ne comportant qu'une faible augmentation de 1 % de la taxe foncière générale

Saint-Colomban, le 15 janvier 2015 – C'est mardi dernier que le conseil municipal de Saint-Colomban a voté en faveur du budget présenté pour 2015. Avec seulement 1 % d'augmentation de la taxe foncière générale, le conseil est ravi de présenter ce budget équilibré aux Colombanoises et Colombanois. Le maire et son équipe s'étaient engagés, lors de la dernière campagne électorale, à maintenir le niveau de taxe foncière le plus bas possible tout en continuant à offrir des services de qualité aux citoyens et c'est ce qu'ils estiment avoir réussi, puisque cette faible hausse ne représentera, par exemple, pour une propriété évaluée à 250 000 \$, que 23,63 \$.

Malgré l'inflation et les récentes coupures liées au nouveau pacte fiscal du gouvernement qui ont entraîné un manque à gagner de 200 000 \$, le maire de Saint-Colomban, monsieur Jean Dumais, est enchanté de l'exercice financier qui vient d'être accompli. « Réussir à présenter un budget municipal sans hausse de taxes et surtout sans couper de service est devenu un véritable tour de force. Je crois sincèrement que nous sommes arrivés à faire plus pour nos citoyens en restreignant nos dépenses le plus possible et en n'augmentant la taxe foncière générale que de 1 % », a déclaré monsieur Dumais. « Aucun service, tant les loisirs, les travaux publics, l'environnement, la culture, la sécurité, les aqueducs, la collecte des ordures et du recyclage, pour ne nommer que ceux-là, ne s'est vu réduit en 2015 » soulignait fièrement le maire Jean Dumais.

Un budget équilibré

« Le budget que nous avons adopté à la séance de mardi dernier est tout à fait satisfaisant dans le contexte économique actuel. Nous avons été élus afin de veiller à ce que les meilleurs services soient offerts à nos citoyens, et ce, au plus bas coût possible. J'estime que ce budget rejoint ces objectifs », a déclaré madame Julie Deslauriers, conseillère du district 3 et responsable des finances. « Une très raisonnable augmentation de 1 % de la taxe foncière générale, dans un contexte d'inflation comme celui qui touche les finances de notre Ville et un nouveau pacte fiscal qui nous prive d'importantes sources de revenus, voilà qui m'apparaît tout à fait raisonnable et responsable ».

De son côté, le conseiller de l'opposition, monsieur Éric Milot, est satisfait des données qui ont été présentées. « J'ai voté pour ce budget, car il est équilibré et qu'il permet à nos citoyens de recevoir les services auxquels ils sont en droit de s'attendre. 1 % d'augmentation de la taxe foncière générale n'a rien d'exagéré compte tenu de l'augmentation de l'inflation qui touche aussi la Ville. Nous devons, entre autres, faire face à une hausse de 197 780 \$, ce qui représente une hausse de 9.08 %, concernant le Service de police », a déclaré le conseiller du district 2.

Une mince marge de manœuvre

Chaque année, le conseil municipal doit planifier un budget pour l'année suivante alors que près de 87 % des dépenses sont pratiquement incompressibles (sécurité publique, hygiène du milieu, transport, quotes-parts, etc.). Avec les 13 % restant, le conseil travaille ardemment à planifier les sommes qui couvriront les services que réclame la population, par exemple les activités de loisir et de culture. Comme nouveauté présentée dans le budget pour 2015, la Ville mettra sur pied la Fête des Irlandais, laquelle deviendra l'événement de célébrations officiel de la municipalité. De plus, le conseil a écouté les demandes des citoyens et c'est pourquoi il offrira à nouveau le service de contrôle des insectes piqueurs.

« Il est vrai que le service du contrôle biologique des insectes piqueurs reviendra cette année puisque nos citoyens le réclamaient en grande majorité. Je suis satisfait que nous soyons arrivés à le faire pour 46 \$ par unité résidentielle, soit 10 \$ de plus qu'en 2013, mais avec des mesures de contrôle plus serrées. La Ville assumera quant à elle une part de la facture, soit environ 10 000 \$, ce qui couvre les parcs et autres propriétés dont elle est propriétaire », a expliqué le conseiller Éric Milot.

Pour sa part, le maire Jean Dumais estime avoir réussi à négocier un contrat comportant des mesures d'encadrement très serrées pour un coût raisonnable pour nos citoyens. « Le service sera rendu et il sera bien rendu, c'est ce que veulent nos citoyens, ils nous l'ont dit haut et fort, nous les avons entendus. Nous gardons le cap sur les valeurs d'écoute, de transparence et d'intégrité qui nous ont amenés à l'hôtel de ville, mon équipe et moi, et ce budget en fait foi », concluait monsieur Dumais.

Quelques mots sur la Ville de Saint-Colomban

Ville de plus de 14 000 habitants, Saint-Colomban a été fondée vers les années 1820 par des colons irlandais. Depuis 2010, Saint-Colomban a obtenu son statut de Ville. Elle est située à 50 minutes au nord de Montréal, près des autoroutes 50 et 15 de même qu'à proximité des routes 158 et 117. Faisant partie de la MRC de La Rivière-du-Nord, la ville s'étend sur une superficie de 95 km carrés. Saint-Colomban est un endroit en pleine nature, avec ses grands espaces et sa forêt, laquelle occupe plus de 85 % de la superficie totale du territoire. Plusieurs lacs s'y trouvent de même que les rivières Bonniebrook, Bellefeuille ainsi que la rivière du Nord. C'est avec une préoccupation de respect de la nature et de l'environnement que *La nature habitée* est devenu le slogan de la Ville de Saint-Colomban. Pour obtenir plus d'informations sur la Ville, consultez le site Internet à l'adresse www.st-colomban.qc.ca ou le site Facebook à l'adresse www.facebook.com/Ville.Saint.Colomban.

Information :

450 436-1453 / info@st-colomban.qc.ca